

Atlas Contrôle  
Chaussée De La Hulpe 181 box 1  
1170 Brussels

## RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

40.014

Date du contrôle:

08/03/2024

Lieu du contrôle:

Rue Lieutenant Freddy Wampach, 18 Woluwe-Saint-Lambert 1200

Agent-visiteur:

Amin Wehbe

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

Date d'émission:

V1 08/03/2024 13:15:35

Prochaine visite avant le:

08/03/2025

Testeur d'installation:

TI-023/6074018

### Donneur d'ordre

Nom

Eric van Overbeeke

Adresse

Rue Lieutenant Freddy Wampach, 18, 1200 Woluwe-Saint-Lambert

Téléphone

+32497442505

Email

eric.vanoverbeeke@hotmail.com

### Base(s) règlementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

### Données générales

Adresse de l'installation

Rue Lieutenant Freddy Wampach, 18 Woluwe-Saint-Lambert 1200

Type de locaux

Maison

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Eric van Overbeeke

Adresse du propriétaire

Rue Lieutenant Freddy Wampach, 18 Woluwe-Saint-Lambert 1200

Installateur

### Données du raccordement

GRD

Sibelga

Numéro de compteur

9349 828

Code EAN

Liaison compteur-tableau

XVB 2X10

Tension de service

2 x 230 V

Protection générale

20 A 2P

Atlas Contrôle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Contrôles

Schémas/plans NOK	Liaisons équipotentielles NOK	Fondations avant 81	Installation électrique après 81
Description de l'installation	Voir photo		
Nombre de tableaux		0	
Différentiel de tête		Autre (voir description de l'installation)	
Test BP du DDR		NOK	
$\Delta I_n$		NOK	
Contrôle de l'état		NOK	
Matériel fixe		NOK	
Protection contre les contacts directs		NOK	
Protection contre les contacts indirects		NOK	
Protection contre les surintensités		NOK	
Prise de terre		Autre	
Résistance de terre ( $\Omega$ )		0	
Isolement (M $\Omega$ )		0	

Remarques

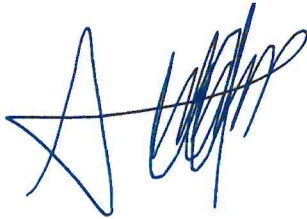
Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Conclusions**CONCLUSION : NON CONFORME**

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 5/03/2023 :C-2023/41114) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Contrôle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

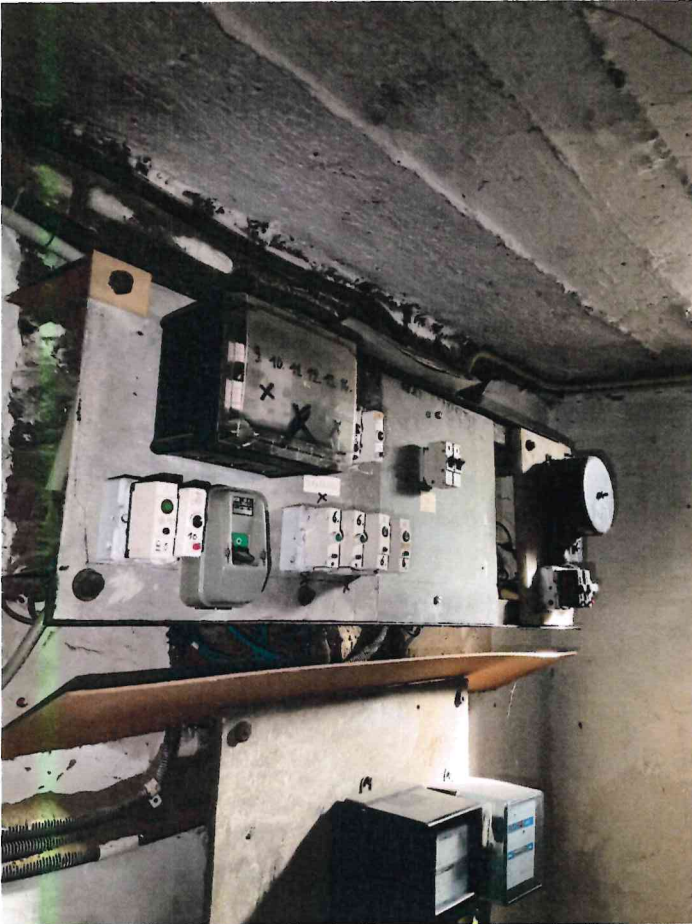


Tableau 1

## Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms	L1: 4.2.4.3.
Réaliser la (les) liaison(s) équipotentielle(s) supplémentaire(s) par conducteur(s) isolé(s) vert/jaune de section minimum de 4 mm <sup>2</sup> (ou 2,5 mm <sup>2</sup> sous tube).	L1: 5.1.6.2.; 5.4.4.2.; L3: 5.1.6.2.; 5.4.4.2.
Prévoir un interrupteur différentiel général d'une intensité nominale (In) de 40A minimum et de sensibilité de 300 mA maximum.	L1: 4.2.4.3.; 5.3.5.1.
Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour la (les) salle(s) de bain.	L1: 4.2.4.3.
Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés.	L1: 4.2.4.3.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	
Placer le tableau à environ 1.50 m au-dessus du sol.	L1: 5.3.5.1.; L3 5.3.5.1.

**Atlas Contrôle**

 Chaussée De La Hulpe 181 box 1  
 1170 Brussels

Libellé	Paragraphe
Remplacer le tableau, le degré de protection contre le contact direct n'est pas suffisant.	L1: 5.3.5.1.
Prévoir un tableau équipé d'une paroi arrière.	L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1.
Remplacer le(s) fusible(s) shunté(s).	L1: 9.5.; L3: 9.5.
Remplacer le(s) disjoncteur(s) shunté(s).	L1: 9.5.; L3: 9.5.
Réaliser le(s) circuit(s) prise(s) en canalisation de section 2,5 mm <sup>2</sup> : la section minimale de 1,5 mm <sup>2</sup> n'étant autorisée que pour les circuits ne comportant pas de prises de courant (par ex. circuit exclusif d'éclairage).	B1: 5.2.1.2.; B3: 5.2.1.1.
Réaliser le(s) circuit(s) mixte(s) éclairage et prise(s) en canalisation de section minimale de 2,5 mm <sup>2</sup> .	L1: 5.2.1.2.; L3: 5.2.1.1.
Prévoir un circuit exclusivement dédié pour chacun des appareils suivants: lave-linge / lave-vaisselle / sèche-linge / cuisinière électrique / taque de cuisson électrique/ four électrique / chaque appareil (mobile) à poste fixe Pnom >= 2600 W. Les appareils d'un chauffage électrique à poste fixe sont alimentés par un ou plusieurs circuits exclusivement dédiés. La section des canalisations électriques est choisie en fonction de la puissance de ces appareils ou machines électriques	L1: 5.2.1.2.
Prévoir un (des) conducteur(s) de protection (PE) vert/jaune d'une section minimale de 4 mm <sup>2</sup> non protégé(s) ou 2,5 mm <sup>2</sup> sous tube.	L1: 5.4.3.2.; L3: 5.4.3.2.
Nous conseillons de supprimer les canalisations hors d'usage.	
Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées.	L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.
Placer sous tubes ou goulottes adéquats les conducteurs de type VOB.	L1: 5.2.9.3.; L3: 5.2.10.4.
Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer. Il faut revoir l'introduction des canalisations dans les tableaux/boites de dérivation	

### Liste des remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4

Libellé	Photo